

DÉPARTEMENT DU NORD

—\*—

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

—\*—

CANTON DE LE CATEAU

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
**BUSIGNY**

**OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 21h00 hebdomadaires.**

**Séance ORDINAIRE**  
08 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 30 juin 2022, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Président :** Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19

**14 présents :** Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1<sup>er</sup> adjoint, Nicole GOURMEZ, 2<sup>ème</sup> adjoint, Christophe LEBRUN, 3<sup>ème</sup> adjoint, Francine RICHEZ, 4<sup>ème</sup> adjoint, Julien GOEMAERE, 5<sup>ème</sup> adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SÉRUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Christian PECQUEUX, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

**2 absents :** Mr Pierre CZERIBA, Mme Angèle DUPUY

**3 Procurations :** Mme Chloé GOMANNE à Mme Francine RICHEZ  
Mme Marie-Thérèse DESICY à Mme Fabienne DUBUS  
Mr William LEMAIRE à Mr Christian PECQUEUX

**Secrétaire de séance :** Madame Annie WYART.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'après départ à la retraite d'un adjoint technique à temps complet, la suppression de son poste a été décidée et propose de créer 1 poste d'adjoint technique à 21h00 hebdomadaires, filière technique, de catégorie C, sur un emploi permanent, à temps non complet au 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour pallier le remplacement.

Monsieur le Maire donne connaissance de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal du CDG59.

Le tableau des effectifs sera modifié en fonction de cette création de poste.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, décide de la création d'un poste d'adjoint technique à 21 heures hebdomadaires, filière technique, catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et la modification du tableau des effectifs.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour expédition conforme,



Le Maire,

Didier MARÉCHALLE



Certifié exécutoire par la transmission  
en Sous-Préfecture le 11 juillet 2022  
et l'affichage à Busigny le 11 juillet 2022